EN VISITE DE TRAVAIL À TIARET

Amar Ghoul exige la bonne qualité des travaux et le respect des normes

Le ministre des Travaux publics a effectué une visite de travail jeudi dans la wilaya de Tiaret où il s'est enquis de plusieurs projets relevant de son secteur.

Photo : DR

La première étape devait conduire le membre du gouvernement à Dahmouni où il a marqué une halte au niveau de la nouvelle double voie en cours de réalisation.

Ainsi, après les explications qui lui ont été fournies par les responsables locaux, le ministre s'est montré ferme en instruisant les services concernés à opérer sans rupture aucune loin des horaires administratifs. «Le recours au système des brigades (3x8) s'avère indispensable si l'on veut livrer les projets dans les délais», car, souligne-t-il, «un chantier ne s'arrête pas quand le climat est favorable».

Poursuivant ses remarques sur le plan technique, Amar Ghoul a longuement insisté sur la bonne qualité des travaux et la conception des projets en exhortant les services concernés à s'inscrire dans une vision moderniste. Le ministre, qui s'est imprégné des explications sur maquette du projet de la double voie de la RN14 entre Tiaret et Dahmouni, n'a pas été sans orienter le directeur des travaux publics dans le sens de respecter les normes que requièrent les routes nationales, «au moins 7 m de large», indique-t-il, et d'éviter les points «accidentogènes» tels les virages dangereux ou les ronds-points mal conçus. Les accotements, les plantations d'alignement sont les autres concepts qui ont été répétés par le ministre.

La délégation devait ensuite poursuivre son périple à destination de Guertoufa pour s'enquérir des travaux de la nouvelle déviation, puis la réhabilitation de la RN90 dans son tronçon reliant Tiaret à Sidi Ali Mellal. Les autres escales du ministre ont concerné la RN 23, plus précisément à Aïn El-Kahla (Rahouia), le projet de la réhabilitation du pont de Zaâroura, les chemins de wilaya n°1 du côté de Rahouia, et du n°2 entre Aïn Derhem et Medrissa où le membre du gouvernement a fait ressortir les anomalies. Sur place, M. Ghoul, qui a exigé de l'entreprise Irrigout, détentrice du projet, de refaire les travaux, a réitéré ses orientations quant à la qualité et le respect des normes, précisant que la classification des chemins de wilaya au rang de routes nationales est assujettie à des critères techniques.

Enfin, la tournée ministérielle devait continuer dans l'après-midi en direction de la liaison Tiaret-Matronia sur la RN90 ainsi que de la double voie Tiaret-Sougueur (RN23) en cours de réalisation.

En somme, ce qui a caractérisé cette visite d'inspection n'est autre que les directives itératives de Amar Ghoul s'articulant intrinsèquement autour du respect et des normes et de la qualité pour un secteur aussi sensible que celui des travaux publics.

Mourad Benameur

SIT-IN DEVANT LE SIÈGE DE LA WILAYA À BÉJAÏA

Guerre ouverte entre les élus de l'opposition des sept communes bloquées et le wali

Vingt-trois mois de blocage n'auront pas suffi pour mettre fin aux interminables dissensions existantes au sein des assemblées de pas moins de sept municipalités de la wilaya de Béjaïa.

Il s'agit des communes de Tinebdar, Toudja, Chemini, Sidi-Aïch, Beni Mlikeche, Timezrit et Melbou qui sont gérées, faut-il le signaler, par l'administration de daïra territorialement compétente sur un arrêté de substitution signé par le wali depuis presque deux années. La responsabilité de cette situation de blocage que vivent les communes en question est ouvertement attribuée au wali par les élus de l'opposition qui sont montés au créneau, jeudi, à travers un sit-in de protestation observé devant le siège de la wilaya.

Une trentaine d'élus issus de différentes tendances politiques membres des sept assemblées populaires communales (APC) bloquées, dans une déclaration commune rendue publique, tout en s'élevant contre ce qu'ils qualifient de «confiscation de la souveraineté populaire», reprochent au wali de Béjaïa, Ali Bedrici, d'avoir «ignoré » le code communal.

«L'application notamment des articles, 32, 33, 34, 51, 55, et 83 du code communal auraient pu débloquer les différentes situations», ont estimé les élus dissidents dans leur document accusant dans la foulée le wali d'adopter une politique «de deux poids, deux mesures consistant à appliquer la loi d'une façon sélective».

Les élus protestataires ont aussi vivement dénoncé «le laxisme, la duplicité et la violation des textes fondamentaux de la République par la wali censé en être le garant», fait-on constater amèrement.

A travers leur action de rue, les protestataires entendent ainsi apporter «un démenti catégorique aux allégations du wali diabolisant les élus locaux». Ali Bedrici a reçu les élus protestataires durant plusieurs heures lors de leur rassemblement en présence du président et des élus de l'APW ainsi que de la presse locale. Une rencontre qui n'a pas toutefois réussi à produire les effets escomptés comme le confirme la réaction des élus qui n'ont pas caché leur déception par les «éclairages» du wali à leur sortie de la salle de réunion.

Des élus de Chemini, notamment, qui ont mis en avant lors de cette rencontre la «condamnation» de leur maire par la justice sans que le wali intervienne pour le suspendre conformément aux textes, ont menacé de démissionner en bloc.

D'autres élus n'ont pas hésité à interpeller le wali quant au «silence» observé après la mise sous contrôle judiciaire du maire de Melbou ou encore face à la gestion «douteuse» du maire de Sidi-Aïch «impliqué», dénonce-t-on, dans des affaires de «passation de marchés de gré à gré».

Pour leur part, les membres de l'opposition de l'assemblée communale de Tinebdar se sont plaints du refus du wali d'accéder favorablement à leurs multiples délibérations portant sur le retrait de confiance au maire, approuvé conformément au code communal par les deux tiers de ses membres, ont-ils affirmé. Intervenant lors de la réunion, Ali Bedrici a réfuté en bloc les reproches des élus. Le wali de Béjaïa qui tenait à clarifier cette situation a indiqué que son administration «ne fait qu'appliquer vigoureusement la loi» tout en se montrant très sensible et attentive aux situations de blocage des communes en question.

«Je ne peux céder devant des propositions qui ne sont pas conformes aux textes en vigueur», a déclaré en substance le wali de Béjaïa avant de résumer en quatre catégories les revendications des élus.

Il s'agit, explique Ali Bedrici, «d'APC bloquée sans quorum réglementaire pour le retrait de confiance, trois APC bloquées (Tinebdar, Sidi-Aïch et Toudja) avec retrait de confiance sans parvenir à l'élection d'un président dans la liste majoritaire, et enfin la dernière catégorie relative à des APC où il n'y a pas eu de retrait de confiance, mais une partie des élus refuse de travailler avec le président d'APC».

Evoquant le cas des P/APC poursuivis et condamnés par la justice, le wali a promis l'installation d'une commission constituée de juristes pour «décider des suites à donner à ces requêtes des élus».

A. Kersani

ORAN

Un cadre de l'OPGI pris en flagrant délit de corruption

Le procureur de la République relevant du tribunal de première instance d'Oran a ordonné ce vendredi le placement sous mandat de dépôt, pour corruption, d'un haut cadre de l'OPGI.

Selon une source sûre, il s'agit d'un dénommé S. A. qui a exigé d'un entrepreneur — redevable à l'OPGI de 1 milliard 400 millions de centimes — une somme de 40 millions de centimes en contrepartie du virement de 400 millions du montant dû.

L'arrestation de ce cadre d'OPGI, précise-t-on, a eu lieu en flagrant délit. Ce sont les éléments de la 17e sûreté urbaine qui, en tendant une souricière à ce cadre, ont procédé à son arrestation dans un restaurant au centre-ville d'Oran, alors qu'il venait à peine d'encaisser la somme d'argent rackettée. Pour la réussite de cette arrestation, ila été demandé à l'entrepreneur victime de ce chantage par les éléments de la police de photocopier la somme d'argent qu'il devait remettre audit employé de l'OPGI avant de procéder à la transaction (deux millions de centimes).

Le procès, souligne-t-on, de ce cadre qui aurait exigé à cet entrepreneur, dans le même contexte, 140 millions de centimes pour la régularisation complète de la situation financière de la victime vis-à-vis de l'OPGI sera jugé ce lundi.

Pour rappel, ce n'est pas la première affaire de corruption qui comparaît cette année devant les tribunaux d'Oran. Il y a quelques mois, un délégué de secteur, qui a exigé d'un gérant d'un café maure une somme d'argent pour l'extension de sa terrasse, a été également arrêté et jugé pour le même motif.

Ben Aziz

MOSTAGANEM

Trafic de corail

Suite à une information sur un trafic de corail sur la côte mostaganémoise, plus particulièrement à El-Bahara, une enquête approfondie, qui a duré une dizaine de jours, a été menée pour permettre de vérifier les faits et identifier les trafiquants. Un élément du SSI de la gendarmerie a pris contact avec les pseudo trafiquants et s'est fait passer pour un receleur intéressé par l'achat du corail.

Ainsi, un domicile situé à Ouled Boughalem a été choisi pour la transaction.

Munis d'un mandat de perquisition, les gendarmes ont découvert 5 kg de corail rouge de premier choix que les trafiquants tentaient d'écouler à raison de 5 millions de centimes le kilo.

Cinq individus ont été écroués dont l'âge varie entre 24 et 38 ans. Ils sont tous originaires de la région.

Tentative échouée de huit harraga

8 personnes ont tenté, mardi dernier, de rallier clandestinement les côtes ibériques à partir d'El-Bahara qui offre une possibilité de gagner l'Espagne située à quelque 180 km.

Âgés entre 20 et 28 ans, originaires de la wilaya de Chlef, ces harraga n'ont pas eu plus de réussite dans leur aventure que ceux interceptés par les garde-côtes mostaganémois ces derniers jours. Le groupe a été intercepté au moment de son embarquement.

A. Benferhat

HADJ 2009 A TÉBESSA

Les hadjis ne décolèrent pas

Jeudi dernier, les 486 futurs hadjis de la wilaya de Tébessa se sont rassemblés au niveau de la mosquée Hamza pour une journée de sensibilisation initiée par la direction des affaires religieuses. A l'occasion, les responsables d'Air Algérie leur ont notifié les dates des 2 vols programmés à partir de l'aérodrome de Tébessa, conformément aux directives du ministre du Transport, à savoir les 2 et 5 novembre 2009. A raison de 140 personnes par vol, ce ne sont que 280 hadjis qui font partie de la liste établie, les 206 restants sont livrés à leur sort. Une mesure qui a soulevé l'indignation de tous les fidèles qui interpellent énergiquement le ministre du Transport.

Saâdallah Djamel

RELIZANE

1 080 cartouches de cigarettes saisies

Plus de mille cartouches de cigarettes étrangères ont été saisies par les éléments de la Gendarmerie nationale relevant du commandement de groupement de gendarmerie de la wilaya. La genèse de l'affaire remonte au 28 octobre dernier, lorsque les éléments de la gendarmerie ont arrêté deux individus pour identification, au cours d'un barrage, ce qui a permis à ces derniers la découverte de 1 080 cartouches de cigarettes, à bord d'une voiture de type Dacia. Le montant de cette saisie est évalué à 96 570 DA, selon des sources crédibles.

Par ailleurs, la même source ajoute que 55 permis de conduire ont été retirés par les mêmes services pour diverses infractions, ajoute notre source d'information.

R. Rahmane